



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE  
CHARENTE-MARITIME  
DEUX-SÈVRES

# Chambagri infos 17-79

Publication des Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres  
ISSN - 1950-9499



## L'installation, l'association et la transmission Nos métiers à votre service !

### EDITO

Sans agriculteur, pas d'agriculture, et sans agriculture, pas de vie dans nos campagnes, pas d'aliments de qualité dans nos assiettes, pas d'entretien des espaces naturels pour façonner nos territoires ruraux.

Alors l'enjeu est manifeste, il s'agit de relever le défi du renouvellement des générations, d'encourager les projets d'installation en lien avec les agriculteurs en fin de carrière.

S'installer ou céder son exploitation, c'est oser se lancer vers un nouveau projet de vie. C'est donc aussi et surtout s'informer et se faire accompagner pour s'élancer vers l'avenir, étape par étape, en étant acteur de son projet.

Directement impliquées dans l'accompagnement des porteurs de projets, mais aussi des entreprises agricoles qui doivent gérer des cessations d'activités, les Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres mobilisent des moyens importants pour répondre à vos besoins.

L'évolution des dispositifs d'aides à l'installation et à la transmission ont pour objectif de faciliter l'accès au métier d'agriculteur. L'éclairage particulier apporté par cette publication sur les démarches, les outils et les moyens mis en œuvre, est indispensable pour vous accompagner dans vos projets.

Au-delà des leviers financiers et techniques, c'est l'ensemble des acteurs du monde rural que les Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres s'emploient à mobiliser pour assurer l'avenir de nos territoires où l'agriculture et ses filières jouent un rôle économique prépondérant.

### Observatoire Installation Transmission

> Une publication référence à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.



Les Chambres d'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine disposent d'un observatoire pour **appréhender au mieux les dynamiques installation-transmission.**

Au travers d'indicateurs qui jalonnent le parcours à l'installation et les démarches de transmission, cet outil apporte aussi une expertise sur les phénomènes observés.

Cette publication est mise à disposition des différents acteurs de la création et reprise d'entreprise, mais aussi des collectivités, afin d'apporter des éléments d'analyse et d'évaluation des actions engagées.



Luc Servant, Président  
de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime



Jean-Marc Renaudeau, Président  
de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Novembre  
2018

# VOTRE INSTALLATION RÉUSSIE



Je m'informe,  
je m'oriente

au Point d'Accueil  
Installation

page 3



Je fais un bilan  
de compétences

au Centre d'Elaboration du  
Plan de Professionnalisation  
Personnalisé (CEPPP)

page 4



Je me forme

J'aborde des thèmes  
Je vois aussi les aspects  
juridiques

page 5



Je décris, j'analyse,  
je chiffre mon projet

Je prépare mon étude  
Je l'élabore aussi avec mon  
conseiller

page 6



Je dépose  
mon projet

Mon dossier est étudié  
en Commission Départementale  
d'Oriente Agricole (CDOA)

**JE M'INSTALLE**

Je continue à être accompagné



# Le Répertoire à l'Installation :

Créateur de liens pour  
**faciliter les installations**

**L**e **Répertoire Départ Installation (RDI)** repère les exploitations agricoles, met en relation et accompagne les cédants et repreneurs pour faciliter les installations.

Le RDI, depuis 1995, propose un choix d'exploitations disponibles en location ou en vente, et un choix de propositions d'associations. Il est organisé et animé par les Chambres d'agriculture.

Les candidats concernés par le RDI sont ceux dont le projet est agricole, quel que soit leur origine et leur parcours. Le porteur de projet peut être fils/fille d'agriculteur ou sans origine agricole, avec ou sans expérience dans le monde agricole, français ou plus largement européen.

[repertoireinstallation.com](http://repertoireinstallation.com)

## Accompagner les candidats dans leur recherche

Les conseillers transmission de la Chambre d'agriculture reçoivent les candidats pour connaître leur projet, mesurer les besoins et cerner les critères de recherche, pour préparer la mise en relation du candidat avec les cédants.

Les candidats inscrits au RDI reçoivent les offres d'exploitations par l'intermédiaire des newsletters. Chaque mise en relation fait l'objet d'un suivi par le conseiller.

Un site Internet permet de voir les offres d'exploitations disponibles sur l'ensemble du territoire français : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

>> **Contact RDI - Chambre d'agriculture**

# Le Point Accueil Installation (PAI)

**L**e **Point Accueil Installation (PAI)** reçoit tous les porteurs de projet, demandeurs ou non des aides de l'Etat. C'est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges sur l'installation en agriculture. Ce service gratuit facilite les démarches des futurs agriculteurs.

Les rendez-vous avec le PAI permettent d'obtenir des informations générales sur l'ensemble de la démarche installation, le niveau de formation, la réalisation du PPP, les conditions d'accès aux différentes aides et les démarches à effectuer pour s'installer...



## Il s'agit aussi de ...

faire le point sur l'état d'avancement du projet, de construire ensemble un plan d'actions.

Lors de l'entretien, un autodiagnostic à retourner au PAI est remis au candidat. Le document est ensuite transmis au CEPPP qui prendra directement rendez-vous avec le porteur de projet, autre étape du parcours à l'installation.

## L'autodiagnostic ...

est un questionnaire qui permet au candidat de présenter et d'organiser sa réflexion autour de son projet d'installation. C'est un véritable outil de structuration de la réflexion grâce à des approches thématiques : expériences professionnelles, personnelles, aspects techniques, juridiques, etc. C'est un document pédagogique et non administratif qui permet à tout candidat de s'évaluer par l'analyse de ses points forts et de ses points à améliorer.

>> **Contact Point Accueil Installation**  
[pointinfo79@wanadoo.fr](mailto:pointinfo79@wanadoo.fr)  
[pointaccueil17@orange.fr](mailto:pointaccueil17@orange.fr)



Exploitations agricoles :  
rechercher, s'associer, transmettre

# LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ (PPP)

Le **PPP** constitue le complément professionnel du diplôme. Pour les candidats, il s'agit, de compléter si besoin, l'acquisition de connaissances et de compétences, de prendre de la distance par rapport au projet en le confrontant à d'autres réalités professionnelles, d'appréhender de manière concrète le projet, et en intégrant la viabilité économique du projet.

Cela peut se traduire par :

- des **stages pratiques** de 1 à 6 mois en exploitation agricole agréée,
- un stage de **parrainage**,
- des **formations thématiques** sur la gestion de la trésorerie, la faisabilité du projet, les relations entre associés,
- du **tutorat** ou de l'**appui conseil** (visites, contacts, échanges).

Dans tous les cas, le candidat participe à un stage collectif de 3 jours dit « **STAGE 21 HEURES** ».

L'organisme d'accueil est le



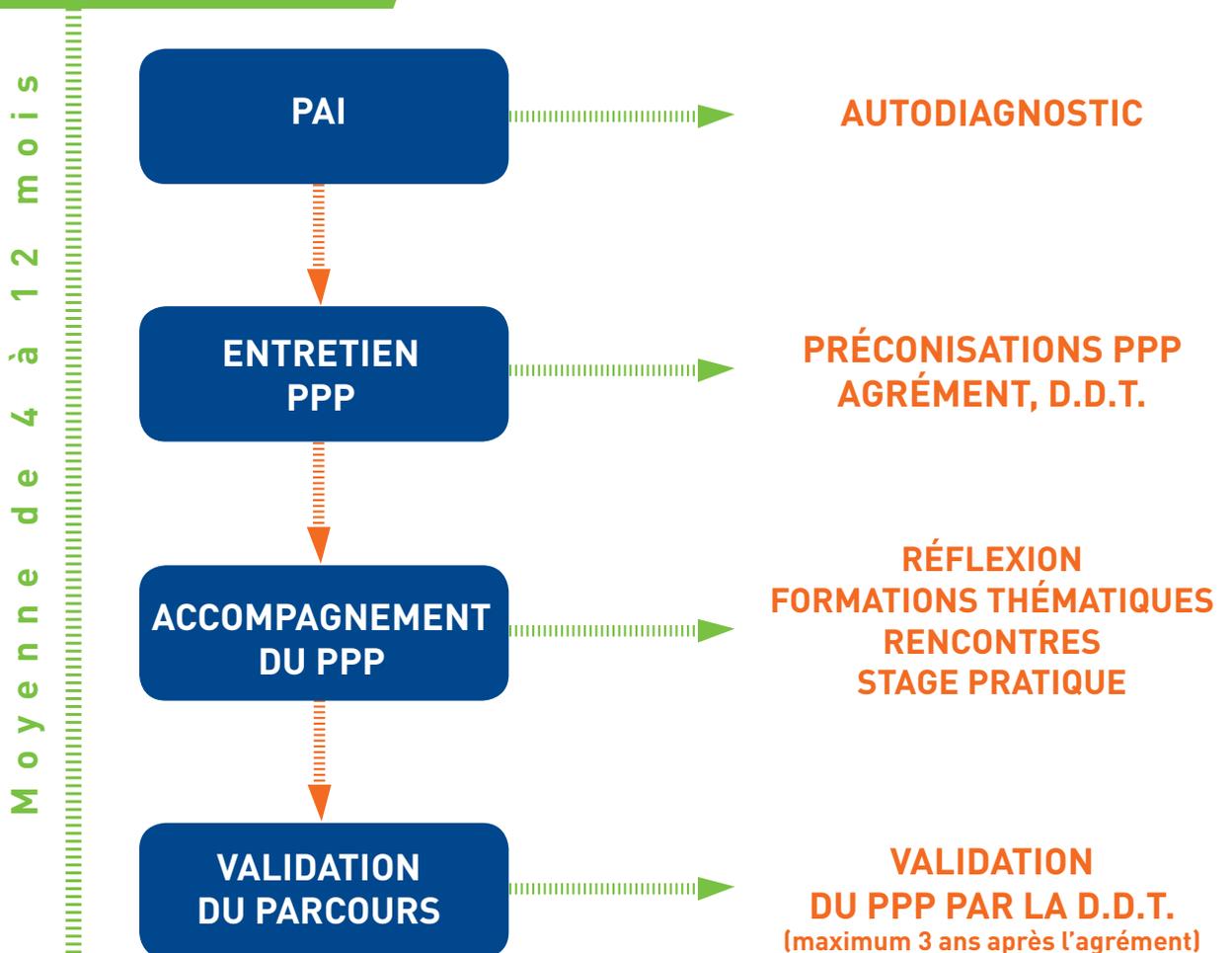
## CENTRE D'ELABORATION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ.

Quand le candidat a complété son document d'**autodiagnostic**, le CEPPP lui fixe un **rendez-vous** avec 2 conseillers agréés de son choix.

Un des 2 conseillers assure la fonction de « **référént PPP** » du candidat, c'est-à-dire celui qui a en charge le suivi du PPP.



## LES ÉTAPES



# FORMATIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

## ➤ Stage 21 heures : 3 jours

Les bases de son projet et les différents enjeux :

- L'accès au foncier.
- Les aspects humains.
- L'environnement au travers des marchés, des politiques publiques. et des relations locales.
- Les démarches à entreprendre.



## ➤ Réussir son installation en société : de 1 jour à 2,5 jours

- Les motivations de l'installation en société.
- Les différentes sociétés, le partage du résultat et les comptes associés, le capital et les parts sociales.

## ➤ Analyse de documents comptables et trésorerie : 1 à 2 jours

- Les notions de base, le bilan, le compte de résultat, les documents comptables, l'analyse économique et financière de votre exploitation (ratios essentiels).
- Construction de son budget de trésorerie mensuelle sur informatique, analyse des fluctuations et des outils de gestion proposés par les banquiers.

## ➤ Etudier la faisabilité économique de son projet d'installation : 4 jours

- Les données nécessaires à l'étude, les caractéristiques du système en place, les évolutions prévues, les aides PAC, la reprise, les investissements et le plan de financement.
- Une prévision économique sur informatique.

## ➤ Reprise de foncier : 1 jour

- Préparer les documents actant le transfert du dossier.

## ➤ Sécuriser son démarrage d'activité : 2 jours

- Les différents régimes fiscaux et juridiques.
- Les garanties bancaires.
- La protection des travailleurs sur l'exploitation.
- L'assurance de l'outil de travail.
- Les formalités pour le démarrage d'activité.

## ➤ Emergence de projet à l'installation en agriculture : 5 jours

- Acquérir les fondamentaux indispensables à la mise en place d'un projet sur le plan humain, social, environnemental, fiscal, juridique, réglementaire et économique.



## UN OUTIL indispensable pour L'INSTALLATION



consultable en ligne  
sur le site de la Chambre d'agriculture

**le guide de l'installation  
en agriculture**

[www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr](http://www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr)

[www.deux-sevres.chambre-agriculture.fr](http://www.deux-sevres.chambre-agriculture.fr)



## Je peux accéder au **dispositif** pour **obtenir** les aides aux jeunes agriculteurs, si :

- J'ai entre 18 et 40 ans à la date de dépôt de la demande d'aide.
- J'ai la nationalité française ou je suis ressortissant de l'Union Européenne.
- Je justifie de la capacité professionnelle avec un diplôme de niveau IV (BTA, Bac Pro, BPREA, CCTAR ...) et je présente un PPP validé.
- Je m'installe pour la première fois comme chef d'exploitation ou associé exploitant.
- Je dépose un PE, avec un projet cohérent et viable sur 4 ans. Au terme des 4 ans, le revenu disponible prévu doit être au minimum supérieur ou égale à 1 SMIC par exploitant ou associé exploitant.
- Je m'affilie au régime des non-salariés des professions agricoles car j'atteins l'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA).
- Je m'installe sur une exploitation qui est une entité économique indépendante.

## La **Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)**

C'est une aide versée personnellement au porteur de projet.

Le montant dépend du secteur géographique d'installation et des caractéristiques du projet (voir tableau ci-dessous).

**LA DJA 80 % À L'INSTALLATION EST VERSÉE EN 2 FOIS : 20 % À L'ISSUE DU PE**

Les jeunes agriculteurs qui s'installent à titre secondaire peuvent bénéficier d'une 1/2 DJA.

Pour les jeunes qui s'installent de manière progressive, le versement de la DJA est effectué en trois fois :

- 50 % de la DJA à l'installation,
- 30 % à partir de l'année 3,
- le solde à l'issue du PE.

### • Les principaux engagements du bénéficiaire des aides pendant 4 ans :

- Mettre en œuvre son Plan d'Entreprise dans un délai de 9 mois à compter de la décision d'octroi des aides.
- Tenir une comptabilité de gestion.
- Exercer l'activité agricole et travailler personnellement sur l'exploitation.
- Respecter les critères de modulation de la DJA pendant les 4 ans.

### • Aides d'ordre fiscal et social :

- Abattement de 50 % du bénéfice agricole si imposition au réel (100 % l'année, 50 % les 4 années suivantes).
- Dégrèvement partiel de Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (pendant 5 ans).
- Baisse des droits d'enregistrement sur l'acquisition d'immeubles situés en Territoires Ruraux de Développement Prioritaires.
- Réduction des cotisations sociales MSA (baisse de 65 % A1, 55 % A2, 35 % A3, 25 % A4, 15 % A5, mais ces réductions sont plafonnées) : seule condition, s'installer avant 40 ans (même sans les aides).

### LA DJA

	DJA	Zone de plaine	Zone défavorisée*
<b>Modulations</b>	Niveau de base	11 000 €	14 000 €
	Hors cadre familial + 20 %	+ 2 200 €	+ 2 800 €
	Agro-écologie + 15 %	+ 1 650 €	+ 2 100 €
	Valeur ajoutée emploi + 25 %	+ 2 750 €	+ 3 500 €
	Investissements		
	• + de 100 000 €		+ 9 000 €
	• + de 250 000 €		+ 13 000 €

Grille de modulation de la DJA - 2017.  
Conseil Régional PDR 2014-2020.

\* Siège d'exploitation + 80 % de la surface exploitée.

## Les autres **aides** à l'installation

### • Prêt d'Honneur agricole :

- Fonds créée pour soutenir la création d'activités agricoles nécessaires au développement des territoires ruraux.
- Sans intérêt et sans garantie, d'un montant compris entre 5 000 € et 20 000 € pour une durée de remboursement de 3 à 7 ans (avec possibilité de différé de 9 mois maximum).
- Pour renforcer les fonds propres du futur chef d'entreprise.
- Un suivi technico-économique sur 2 ans mis en place.
- **Les bénéficiaires** : créateurs ou repreneurs d'entreprise, porteurs de projet non éligible à la dotation jeune agriculteur (DJA).
- **Un concours bancaire** : le plan de financement doit faire apparaître la mobilisation d'un prêt bancaire.

Les Chambres d'agriculture vous accompagnent pour la constitution du dossier de demande pour le prêt d'honneur, la présentation du dossier au comité d'agrément et le suivi technico-économique.

Géré par



## • Financements participatifs : MIIMOSA

Les Chambres d'agriculture ont signé une convention avec MiiMOSA : la 1<sup>ère</sup> plateforme de financement participatif au service des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Elle permet à un porteur de projet de créer ou développer son activité en faisant appel à une large communauté de personnes.

2 offres sont proposées :

- **le don avec contrepartie** : le porteur de projet se fait financer par le grand public sous forme de dons. Il remercie les contributeurs avec contreparties en nature (produits fermiers, bouteilles, ateliers, dégustations, week-end à la ferme...). Collecte entre 1 000 et 70 000 € (en moyenne 6 500 €°).
- **le prêt participatif** : le porteur de projet emprunte rapidement et simplement auprès de citoyens engagés. Il rembourse des prêteurs entre 3 et 84 mois sur la base d'un taux d'intérêt compris entre 2 et 5 %. Collecte entre 15 000 et 200 000 €.

De nombreux partenaires engagés : Chambres d'agriculture, JA, FNSEA, Agence BIO, PAI, Crédit Agricole...

Les Chambres d'agriculture vous accompagnent pour la constitution du dossier.

## Aides à l'installation Région Nouvelle-Aquitaine



	Objet	Montant	Conditions
<b>DIAGNOSTIC</b> (Pré-installation)	Accompagner en amont le porteur de projet. Identifier l'ensemble des problématiques à traiter dans la phase d'élaboration et de formalisation du projet d'installation. Déterminer plusieurs scénarios possibles et choisir l'option la plus cohérente par rapport à ses choix personnels.	Prise en charge de 575 € du diagnostic avec un reste à charge minimum de 100 €	Tout candidat passé par le PAI et ayant réalisé un autodiagnostic.
<b>ÉTUDE ÉCONOMIQUE</b> (Pré-installation)	Démontrer la viabilité de son projet d'installation à 5 ans par l'intermédiaire d'une étude économique.	Prise en charge de 575 € de l'étude éco avec un reste à charge minimum de 100 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout candidat passé par le PAI et ayant réalisé un autodiagnostic.</li> <li>• Eligible à la DJA ou au Prêt d'Honneur et avec l'intention de solliciter une de ces 2 aides (sauf portage de foncier via la SAFER).</li> </ul>
<b>SUIVI TECHNICO-ÉCONOMIQUE</b> (Post-installation)	Péreniser son installation. Faire le point avec le nouvel installé sur la situation technico-économique de son exploitation par rapport à l'analyse faite dans l'étude économique.	Prise en charge de 350 € du diagnostic avec un reste à charge minimum de 100 €	Dans les 5 ans qui suivent l'installation. 2 suivis maximum.

## Aides spécifiques Conseil Départemental Charente-Maritime



	Objet	Montant	Conditions
Aide complémentaire à la DJA	Soutenir les projets d'investissement dans une des filières suivantes :	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements prévus minimum de 15 000 € dans un délai de 4 ans après installation.</li> <li>• Mêmes engagements que pour la DJA.</li> </ul>
Aide aux porteurs de projet (Porteurs de projets non éligibles à la DJA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Production animale</b>, sauf canin/félin/activité équestre</li> <li>- <b>Diversification</b> : maraîchage, arboriculture, PPAM, sliculture, grandes cultures et viticulture en production biologique uniquement</li> <li>- <b>Commercialisation</b> en circuits courts (minimum 30 %), excepté en viticulture</li> </ul>	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements prévus minimum de 15 000 € dans un délai de 4 ans après installation.</li> <li><b>Engagements :</b></li> <li>• Avoir obtenu la validation de son PPP.</li> <li>• Réaliser une étude économique viable sur 4 ans (1 SMIC minimum au terme des 4 ans).</li> <li>• S'engager dans le délai d'1 an et pendant 5 ans à être ATP ou ATS.</li> <li>• Satisfaire aux conditions de mise en conformité des équipements repris.</li> <li>• S'engager à respecter le plafond des minimis au titre du règlement européen.</li> </ul>

## 3 ÉTAPES pour réussir votre projet D'INSTALLATION

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

# PROAGRI

## INSTALLATION

### BÂTIR UN PROJET SOLIDE

Pour réussir votre installation, la Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement en trois étapes pour faire les bons choix.



PROAGRI Quarante ans d'accompagnement des projets d'installation



## 5 ans avant

### **J'anticipe**

en travaillant sous l'angle stratégique les freins et bénéfices de l'association

Accompagnement stratégique

page 9



## 5 à 3 ans avant

### **Je recherche activement un associé**

Diagnostic de l'entreprise  
Formation « Je recherche activement un associé »  
Inscription au Répertoire

page 9



## 2 ans avant

### **Je construis sereinement mon association**

Intégration porteur de projet  
Stage parrainage  
Formation « Je construis sereinement mon association »

page 9



## 1 an avant et pendant

### **Je sécurise et je finalise l'association**

Protocole d'accord  
Démarches administratives  
Accompagnement relationnel, juridique et/ou sociétaire

page 9



**JE M'ASSOCIE**

**Je continue à être accompagné**





## Vous recherchez un associé ?

Prenez rendez-vous avec l'un des conseiller RDI du département pour faire le point sur votre projet d'association :

- Il pourra vous accompagner dans la rédaction de votre offre de recherche d'associé(s).
- Dès validation de l'annonce à diffuser, votre inscription au RDI est effective : la recherche d'un associé peut alors démarrer. Votre offre sera diffusée sur le site avec votre accord.
- Il vous mettra en relation avec des porteurs de projet en veillant à l'adéquation des projets de chacun.
- Vous rencontrez le ou les candidats intéressés par votre offre. Vous pouvez solliciter un conseiller pour vous accompagner.
- Un parrainage accompagné par un conseiller pourra être mis en place pour tester votre fonctionnement futur.

L'association s'inscrit dans une démarche plus générale. Elle se prépare et s'anticipe bien en amont de l'inscription au RDI.

## L'accompagnement dans la démarche de recherche d'associé



La recherche d'associé nécessite de coordonner :

- Les souhaits d'un éventuel cédant
- Les besoins et attentes de l'accueillant
- Les aspirations et projet de l'entrant

Pour vous aider dans ces démarches vous pouvez bénéficier :

- De l'accompagnement des conseillers du RDI
- Des formations proposées par la Chambre d'agriculture

## FORMATIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'ASSOCIATION

### ➤ Je recherche activement un associé

#### OBJECTIF :

Présenter de façon attractive votre offre de recherche d'associé.

- Le contexte : attentes et profils des porteurs de projet hors cadre familiaux.
- Analyse du fonctionnement de votre entreprise aujourd'hui et demain avec un nouvel associé.
- Identification de ses priorités et du profil recherché.
- Formulation de son offre de manière attractive, devant des candidats potentiels.
- Identification des étapes d'intégration d'un entrant au sein d'une exploitation.



### ➤ Je construis sereinement mon association

#### OBJECTIF :

Construire votre projet d'association.

- L'accueil d'un nouvel associé et les conditions de réussite.
- Le bureau et la communication.
- Le partage des objectifs personnels et écriture du projet commun.

**Prérequis :** venir a minima en binôme : entrant(s) et accueillant(s).





## 10 à 5 ans avant

### **J'anticipe**

pour analyser la transmissibilité de mon outil et élaborer ma propre stratégie d'entreprise

**Point Accueil Transmission**  
**Formation « Déterminer la valeur de mon entreprise pour mieux la piloter »**  
**Diagnostic de transmissibilité**



## 5 à 3 ans avant

### **Je me prépare.**

Je construis mon projet de cessation et je commence à chercher un repreneur.

**Formation « La transmission de mon exploitation, je prépare et j'optimise »**  
**Renvoyer sa DICAÀ à la Chambre d'agriculture**  
**Inscription au Répertoire**



## 3 ans à 1 an avant

### **Je concrétise**

en approchant plus précisément la valeur de mon entreprise pour formaliser une offre aux repreneurs

**Diagnostic de l'exploitation à céder**



## 1 an avant et pendant

### **Je sécurise et je finalise la transmission**

**Protocole d'accord**  
**Stage parrainage**  
**Démarches administratives**  
**Accompagnement juridique et/ou sociétaire**

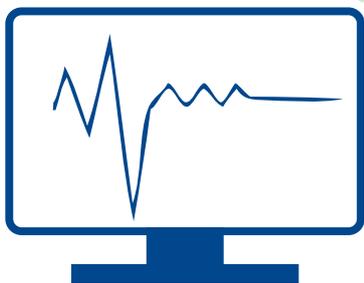


**JE TRANSMETS**

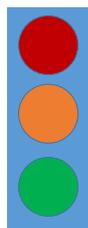


\*DICAÀ : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole.





## Le diagnostic de transmissibilité :



Le **diagnostic de transmissibilité** est un questionnaire qui balaye l'ensemble des 8 thématiques que représentent l'entreprise agricole (foncier, main d'œuvre, bâtiments, ...).

La démarche se réalise en **3 phases** :

- Questionnement
- Etat des lieux des points les plus risqués avec pistes d'améliorations
- Priorisation des actions et plan pour agir

Ce diagnostic s'adresse à tout type d'exploitations agricoles.

Les **objectifs** sont de :

- Travailler les risques liés à la valeur d'entreprise
- Réfléchir aux conséquences des décisions pour un futur projet de transmission
- S'assurer de récupérer un capital investit
- Pérenniser l'exploitation

Ce nouvel outil est disponible pour ceux qui le souhaitent. Cette photographie à un instant T vous permettra de vous donner une idée de l'attractivité de votre exploitation pour l'améliorer. Ce diagnostic a vocation à être renouvelé tout au long de la vie de l'entreprise afin de suivre l'évolution de vos actions sur la transmissibilité dans le temps.

[repertoireinstallation.com](http://repertoireinstallation.com)

## Vous recherchez un repreneur ?

Vous cherchez à céder votre exploitation agricole. Prenez rendez-vous avec l'un des conseiller RDI du département pour faire le point sur votre projet de transmission :

- Il pourra vous aider à définir votre offre d'exploitation (description de l'exploitation, date et mode de cession, place et profil du repreneur...)
- Il pourra publier votre offre sur le site **www.repertoireinstallation.com**, dans le respect de la confidentialité.
- Il vous mettra en relation avec des candidats correspondant à votre recherche.
- Une expertise de votre exploitation pourra aussi vous être proposée afin de mettre en avant l'ensemble des éléments nécessaires pour en assurer la reprise dans les meilleures conditions.

[www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)



## FORMATIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION

### ➤ Déterminer la valeur de mon entreprise pour mieux la piloter

#### OBJECTIF :

Porter un regard critique sur son entreprise pour élaborer un diagnostic stratégique et aborder sa valeur.

**Prérequis** : avoir fait un diagnostic de transmissibilité

- La stratégie d'entreprise : les éléments à prendre en compte, intérêts et limites, application et impact pour l'avenir de sa structure.
- Evaluer l'impact des risques sur son entreprise.
- Analyser son diagnostic de transmissibilité, élaborer des stratégies d'évolution à partir de ce dernier et identifier les opportunités/menaces pouvant impacter ses stratégies.

### ➤ La transmission de mon exploitation, je prépare et j'optimise

#### OBJECTIF :

Définir un véritable projet de transmission de son exploitation.

- Les aspects sociaux, fiscaux, juridiques et humains de la transmission.
- L'évaluation de la valeur de son exploitation (patrimoniale, économique) et la faisabilité de la reprise.
- La préparation à un nouveau projet de vie.
- La définition de son projet de transmission et le plan d'action.

**Les Points Accueil Transmission (PAT)**, présents dans chaque Chambre d'agriculture de la région Nouvelle-Aquitaine, sont les interlocuteurs privilégiés des agriculteurs(trices) qui envisagent de cesser leur activité et qui se posent ou vont se poser des questions relatives à la transmission de leur exploitation.

En partenariat avec la MSA qui aborde les questions de droits à la retraite, les PAT ont pour objectif de vous orienter le plus efficacement possible. Il s'agit de transmettre votre entreprise dans les meilleures conditions pour en assurer la pérennité.

Situés au cœur d'un réseau local de partenaires dont ils sont le relais, les PAT ont pour mission d'accueillir, d'informer en toute confidentialité, d'écouter, d'établir un plan d'actions et d'orienter vers les organismes compétents selon les sujets à aborder par les futurs cédants.

**>> Contact : pour tout renseignement, un numéro unique : 05 46 35 28 40**



## LES AIDES ACCOMPAGNANT LA TRANSMISSION HORS DU CADRE FAMILIAL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le **programme Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA)** vient remplacer le PIDIL. Un des volets de ce programme vise à soutenir des actions en faveur de la transmission des exploitations agricoles et inciter les agriculteurs à la transmission en les accompagnants individuellement en amont de la transmission. En Nouvelle-Aquitaine, voici comment se déclinent les aides AITA pour les futurs cédants (pour cause de retraite ou de reconversion professionnelle) :

Intitulé	Objet	Montant et plafond d'aide	Conditions
Prise en charge du conseil d'accompagnement en amont	Participer à la mise en place de conditions favorables pour la transmission à moyen terme, et/ou préparer à l'arrivée d'un nouvel associé. État des lieux, facteurs clés, étapes à conduire, investissements à réaliser.	80 % de la dépense engagée (HT) dans la limite de 1 500 €	Être âgé de 52 à 57 ans au dépôt de la demande d'aide.
Incitation du cédant à l'inscription au Répertoire (RDI)	Encourager l'inscription en vue de rechercher un jeune reprenneur (en société ou individuel).	3 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être inscrit au RDI au minimum pendant une durée de 12 mois avant la transmission.</li> <li>Avoir réalisé un diagnostic d'exploitation à céder avant la transmission.</li> <li>Paiement sur justificatifs : transferts de baux / PS à un JA (bénéficiaire des aides à l'installation) et après résiliation MSA de cessation d'activité.</li> </ul>
Prise en charge du diagnostic de l'exploitation à céder	Évaluer le potentiel de l'exploitation susceptible d'être reprise.	80 % de la dépense engagée (HT) dans la limite de 1 500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir déposé sa déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICA), ou présenter un document équivalent dans le cadre d'une reconversion professionnelle.</li> <li>Être inscrit au RDI départemental.</li> </ul>
Aide à la transmission globale du foncier	Soutenir l'implication du futur cédant, auprès des propriétaires fonciers, afin qu'une transmission complète de l'exploitation soit faite auprès d'un seul reprenneur. Éviter que les terres libérées servent à l'agrandissement d'exploitations existantes.	1 500 €, si 85 % du foncier transmis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler sa demande avant la transmission du foncier de son exploitation au JA (bénéficiaire des aides à l'installation).</li> <li>Avoir déposé sa DICA.</li> <li>Être inscrit au RDI.</li> <li>Paiement sur justificatifs : bail + cessation activité MSA.</li> </ul>

### Qu'entend-t-on par transmission « hors cadre familial » ?

**C'est la cession d'une exploitation agricole à un nouvel exploitant, qui n'est pas parent (ou pas un parent du conjoint lié par pacs ou mariage) jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré, collatéraux inclus.**

Exemples : il y a lien de parenté jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré avec les parents, beaux-parents, grands-parents, oncles, tantes, frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces.